



Garde d'enfant - parents non mariés

Par **louloutte31**, le **20/08/2008** à **14:06**

Bonjour,

J'ai besoin de votre conseil. Mon conjoint et futur mari est papa d'1 petit garçon de 5 ans et demie (sa mère et lui sont séparés depuis 3 ans et demie, n'étaient pas mariés)

Le petit est sur la fiche fiscale de son père depuis sa naissance. Mais le petit vit chez sa maman. Ils se sont toujours arrangés à l'amiable pour la garde, les dépenses etc... Ils ne sont jamais passés devant un juge, ni consulté un avocat. La maman s'est mariée l'an passé et divorce cette année. Bref. Nous désirons assurer une vie stable au petit qui ne sait plus où il en est, chez qui il dort etc... Que pouvons-nous faire pour avoir sa garde, sans toutefois l'arracher à sa mère ? Merci pour votre aide, Bien à vous.

Par **jeetendra**, le **20/08/2008** à **20:13**

bonsoir, à défaut d'un arrangement à l'amiable vous allez être contraint de saisir par requête le juge aux affaires familiales pour qu'il se prononce sur vos droits, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, vous pouvez également vous faire aider par un médiateur familial dans votre démarche, courage, cordialement